

Madame, Monsieur,

En 2016, les élus ont initié une réflexion globale sur le fonctionnement du service de collecte des déchets avec l'appui d'un bureau d'étude. En conséquence, depuis le 3 avril 2017, le SMICTOM de Sologne a réorganisé ce service.

Les quatre principaux objectifs retenus ont été mis en place :

1. Réorganisation des collectes entraînant une refonte des tournées et secteurs de collecte avec un passage en double poste : matin et après-midi. (Un calendrier par commune vous a été distribué à cet effet).
2. Sécurisation des points de collecte aussi bien pour les usagers que pour les agents (travail en cours).
3. Arrêt de la collecte des cartons des professionnels chaque vendredi (coût 80 000 €) tout en laissant à nos artisans et commerçants la possibilité d'accéder gratuitement aux déchèteries et éventuellement de présenter ces cartons à la collecte sélective (à condition de rester dans la limite du raisonnable).
4. Générer des économies indispensables en maintenant la qualité du service sans augmenter la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

D'autre part, fin 2016 et tout au long de cette année 2017, d'importants travaux de remise aux normes ont été effectués sur 7 déchèteries et 2 plates-formes de déchets verts pour un coût de 2 600 000 € financé entièrement par le SMICTOM. Il reste dans un futur très proche à reconsidérer la déchèterie de Lamotte-Beuvron (implantation et mise aux normes).

Nous faisons tout, aussi bien élus qu'agents administratifs et techniques pour vous apporter un service de qualité.

A toutes et à tous, je souhaite bonne lecture de cet édito qui vous apportera de précieuses informations.

Amicalement

J.-M. DEZELU,  
Président du  
SMICTOM de Sologne



## La réorganisation de la collecte des déchets



**Seuls les bacs identifiés SMICTOM de Sologne et aux contenus conformes sont collectés.**

### RAPPEL :

**Les sacs et les déchets présentés à côté des bacs (ordures ménagères ou emballages recyclables) ne sont pas ramassés pour des raisons de sécurité et de pénibilité.**

### Les changements depuis le 3 avril 2017 :

- Les collectes se font le matin et l'après-midi selon un planning établi en fonction de votre commune.
- Les collectes sont effectuées les jours fériés, sauf : le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier (collectes reportées au jour suivant).

### SOMMAIRE

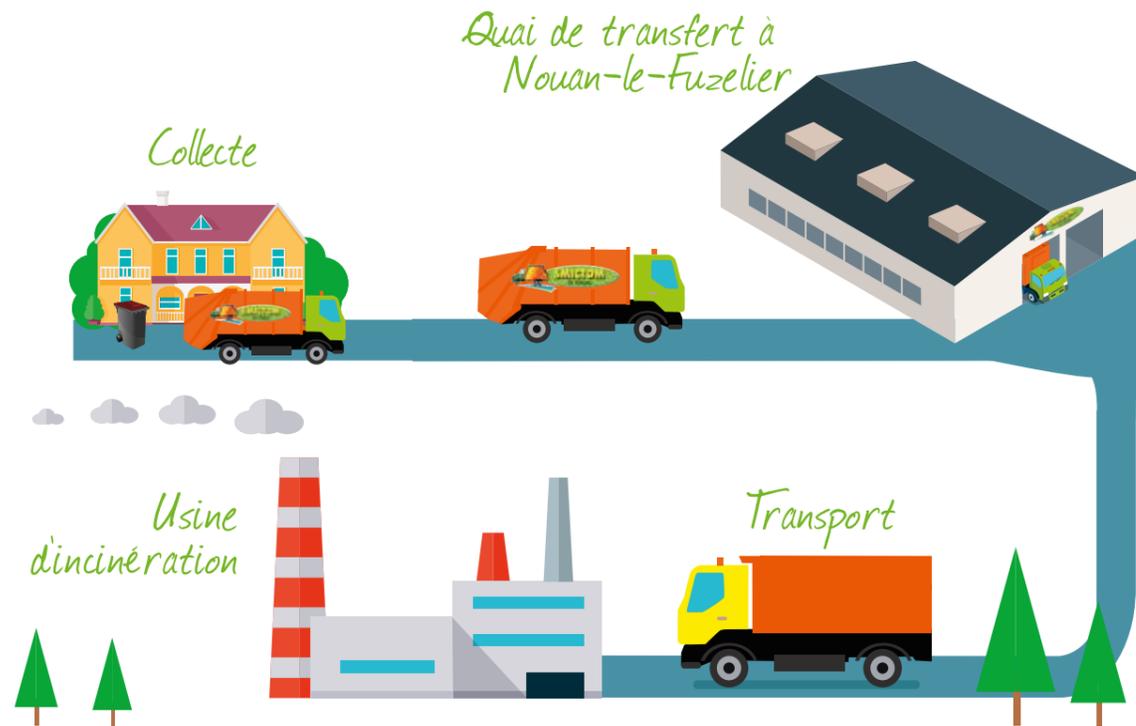
Le parcours de nos déchets .....	p.2	Une ambassadrice du tri.....	p.7
La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ? .....	p.4	Comptes-rendus.....	p.8
Informations pratiques.....	p.6	Les déchèteries du SMICTOM de Sologne sont réhabilitées ! .....	p.12
Stop au verre dans les poubelles !.....	p.6	Horaires de déchèteries .....	p.12

# LE PARCOURS DE NOS DÉCHETS

## Le circuit des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte une fois par semaine par les services du SMICTOM de Sologne sur les 24 communes.

Les ordures ménagères sont vidées dans une fosse dédiée et rechargée au grappin dans un camion semi-remorque qui se rend à l'usine d'incinération.



### Quelles sont les fonctions d'un quai de transfert ?

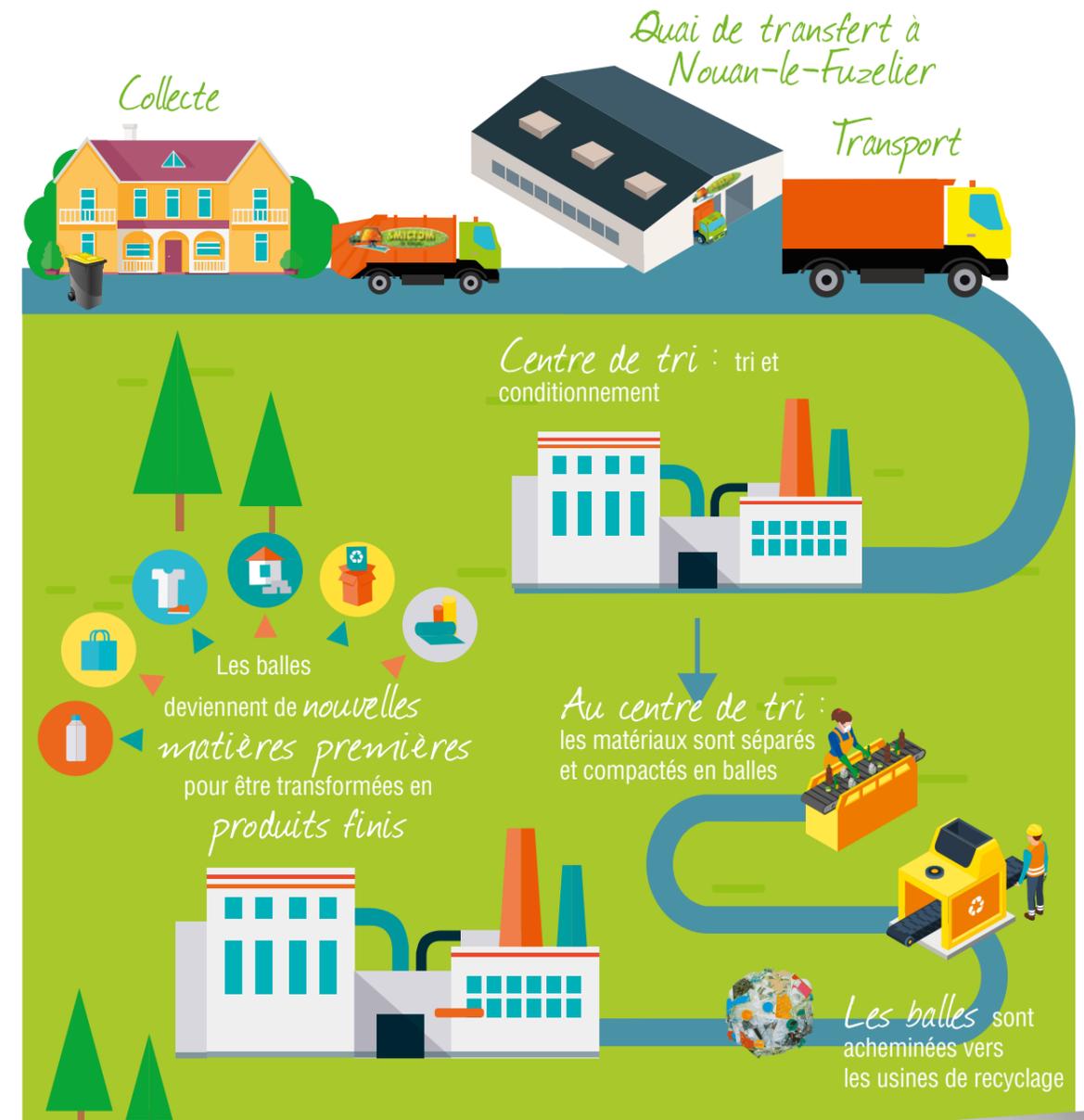
C'est une installation intermédiaire pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et le papier. Ces déchets collectés regroupés sur cette installation de transit sont ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement adéquates.

Le quai de transfert permet de limiter les transports (20 à 23 tonnes dans un semi contre 6 à 8 dans une benne de collecte), c'est autant de camions en moins sur nos routes saturées et du CO2 en moins produit.



## Le circuit des emballages recyclables

Votre bac jaune est collecté tous les 15 jours. Les emballages sont vidés sous un hangar du quai de transfert du SMICTOM de Sologne pour être rechargés dans un camion remorque qui les acheminera au centre de tri.



Le quai de transfert du SMICTOM



Un centre de tri



## Le circuit des papiers

Collecte en apport volontaire



## Le circuit du verre

Collecte en apport volontaire



# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS,

## La prévention, c'est agir pour éviter de produire des

**« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »**

Le SMICTOM de Sologne s'est engagé à mettre en œuvre son programme local de prévention des déchets sur les 24 communes de son territoire afin de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés.

Il est possible de réduire tous les jours par des gestes simples notre production de déchets.

### Stop Pub

Si vous souhaitez ne plus recevoir de publicité, pensez à apposer un autocollant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres (disponible gratuitement auprès des mairies ou sur demande auprès du SMICTOM de Sologne). Les bulletins municipaux et les informations des collectivités

ne sont pas des publicités et vous seront distribués.

**Le saviez-vous ?** les imprimés non sollicités qui encombrant notre boîte aux lettres représentent en moyenne 30 kilos de déchets par an et par foyer.

### Consommer l'eau du robinet c'est Zéro déchet !

**Pourquoi consommer l'eau du robinet ? :**

L'eau du robinet permet d'économiser environ 10 kg de déchets par an et par personne.

En plus, l'eau du robinet coûte 300 fois moins cher que l'eau en bouteille !

**Pourquoi réduire la consommation d'eau en bouteille ?**

- une bouteille d'eau en plastique



# QU'EST-CE QUE C'EST ?

## déchets

nécessite 2 litres d'eau pour sa fabrication

- une bouteille d'eau parcourt en moyenne 300 km de l'embouteillage au recyclage.
- une bouteille d'eau met 100 ans à se dégrader.

### Récupération et valorisation des textiles

**Les textiles usagés dont on souhaite se débarrasser, peuvent être déposés dans les bornes textiles, présentes sur le territoire, ou bien encore être donnés à des associations.**

Dans ces conteneurs, vous pouvez déposer : les vêtements (hommes, femmes, enfants, bébés) ; le linge de maison (draps, rideaux...) ; les chaussures liées par paire ; la maroquinerie en bon état.

### Et si... vous faisiez votre propre compost ?

Dans un coin de votre jardin, le compost est facile à mettre en place : ajoutez chaque jour vos déchets de cuisine et de jardin (épluchures, tontes de pelouse, marc et filtres à café, pain rassis, feuilles mortes, etc.) aérez, humidifiez, mélangez... et le tour est joué ! Le compost améliore la fertilité de votre jardin (engrais naturel) et vous permet de réduire le volume de vos déchets de plus de 30 %.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Les déchets déposés à côté des bacs ne sont pas ramassés !



Afin de limiter les risques d'accident professionnel de par la pénibilité du geste répétitif, les sacs, les cartons et autres déchets encombrants ne sont pas acceptés dès lors que vous disposez de bacs roulants pour la collecte de vos déchets.

Comment faire tenir tous vos déchets dans vos deux bacs ? En triant mieux pour jeter moins !

#### Voici quelques conseils pour vous aider à mieux trier

**Déposez le verre dans les colonnes d'apport volontaire** : il se recycle à l'infini ! Grandes et petites bouteilles, flacons, bocaux, pots à confiture, petits pots pour bébé... peuvent y être déposés. Attention : n'y jetez pas de verre non recyclable comme les ampoules, la vaisselle et les vitres cassées, ni de vases, de miroirs ou de vaisselle en porcelaine.



**Gagnez de la place dans votre bac jaune** : écrasez les bouteilles en plastique et les briques alimentaires puis remettez leurs bouchons. Dépliez les boîtes en carton, ils prennent beaucoup moins de place à plat ! (Les grands cartons doivent être découpés ou déposés en déchèterie). Respectez les consignes de tri : les pots de yaourt, les barquettes et les gobelets en plastique ne sont pas recyclables ! (à mettre dans votre bac à couvercle bordeaux).



**Utilisez la déchèterie la plus proche de chez vous** : Certains déchets n'ont pas leur place dans votre poubelle, déposez les en déchèterie où ils pourront être recyclés : petit électroménager (téléphone, rasoir, mixeur, sèche-cheveux...), piles, lampes, tubes, vêtements, chaussures, etc.)

8 déchèteries sont à votre disposition à Lamotte Beuvron, Selles St Denis, Souesmes, Theillay, Salbris, Marcilly en Villette, Ménéstreau en Villette et La Ferté St Aubin.

*Si, malgré tous ces efforts, vos bacs ne sont toujours pas assez grands pour contenir l'ensemble de vos déchets, prenez contact avec le SMICTOM de Sologne : 02 54 88 58 28, pour les échanger contre des bacs de volume plus important.*

## STOP AU VERRE DANS LES POUBELLES !



Le verre se casse facilement et risque de blesser les agents en charge de la collecte ; c'est pourquoi, il doit être collecté séparément des autres matériaux. S'agissant

d'un matériau lourd, la collecte du verre en apport volontaire est la plus économique.

## UNE AMBASSADRICE DU TRI

Lorène GREGOIRE l'ambassadrice du tri du SMICTOM de Sologne.

Son rôle est d'améliorer (en qualité et quantité) la collecte des emballages recyclables et de promouvoir les actions permettant de produire moins de déchets.

Sur le terrain, elle effectue des contrôles de qualité directement dans les bacs jaunes et va à la rencontre des usagers afin de leur apporter les précisions nécessaires sur les consignes de tri.

Elle mène également des animations scolaires dans les établissements scolaires du SMICTOM de Sologne afin de sensibiliser nos enfants à l'importance du tri. L'objectif est que chaque enfant s'implique en participant au recyclage des déchets ménagers.

Si vous souhaitez la rencontrer ou simplement lui poser vos questions, vous pouvez la contacter au 02 54 88 58 28.



**Interdit** aux verres, textiles et gravats

**Ne pas mettre** les briques ou boîtes contenant encore des restes, sacs, poches et films plastique, pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes en plastique transparent, polystyrène.

# COMPTES-RENDUS DES COMITÉS SYNDICAUX

30 mars 2016

## Affectation de résultats

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de **587 974,73 €** est affecté comme suit :
  - En investissement pour **498 115 €**. Ce montant assurera en partie le financement des travaux des déchèteries.
  - En fonctionnement pour **49 859,73 €**
- L'excédent d'investissement (**930 847,60 €**) est inscrit en recettes pour le budget 2016.
- Les restes à réaliser suivants seront inscrits au budget 2016 : en dépenses d'investissement **156 376 €**.

## Vote du budget 2016

Le budget a été établi sur la base d'un taux de TEOM de 12,80%. Le montant des dépenses et recettes de fonctionnement est de **4 975 700 €**. Le montant des dépenses et recettes d'investissement est de **3 341 202 €**.

Le budget est adopté à la majorité.

## Dépôts en déchèterie

Les tarifs appliqués en 2015 sont maintenus pour 2016. Ils se définissent comme suit :

- DIB : **25 €/m<sup>3</sup>**
- Bois : **15 €/m<sup>3</sup>**
- Déchets verts : **12 €/m<sup>3</sup>**

## Convention avec le SMIRTOM de Beaugency

Cette convention concerne la collecte d'une habitation de la commune de La Ferté-Saint-Aubin dont les déchets sont collectés par le SMIRTOM de Beaugency.

## Admission en non-valeur

Une admission en non-valeur pour un montant de **138 €** est acceptée.

## Personnel

Un poste de gardien de déchèterie est créé sur un cadre d'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 2 mai 2016.

## Décision du Président

Le marché relatif à l'étude d'optimisation de la collecte est attribué à la SARL OPTAE pour un montant de **41 940 € TTC**.

## Divers

- Les odeurs dégagées par les boues de stockage de la station d'épuration de la commune de Lamotte-Beuvron

situées à proximité de la déchèterie gênent les usagers et les agents du SMICTOM.

- La commune de Lamotte-Beuvron souhaite que le jour de collecte des ordures ménagères soit modifié.
- Il est décidé d'attendre les résultats de l'étude d'optimisation de la collecte pour se prononcer sur la faisabilité d'une collecte en colonnes enterrées.
- Problème de débordement de déchets sur un point de regroupement d'une commune.

15 juin 2016

## Nomination de 2 délégués de la communauté de communes Cœur de Sologne

Suite à la démission de Messieurs BIOULAC et TARQUIS, Monsieur TARQUIS et Madame ELIET sont désignés membres du SMICTOM.

## Election d'un membre du bureau

Suite à la démission de Monsieur BIOULAC, Monsieur René POUJADE est élu membre du bureau du SMICTOM de Sologne à la majorité.

## Rapport annuel

En application du décret 2000-414, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a été rédigé. Le bilan tant financier qu'organisationnel du fonctionnement du SMICTOM y est dressé.

Ce document est alors transmis aux 4 communautés de communes et à la commune de Loreux adhérentes.

## Personnel

- Un ambassadeur de tri est recruté par le biais d'un CUI-CAE pour une durée de 12 mois à compter du 4 juillet 2016.
- Les membres du comité syndical autorisent Monsieur le Président à recruter des agents non titulaires occasionnellement pour répondre aux besoins du service.
- Suite à un avancement de grade par voie d'ancienneté, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé et un poste d'adjoint de 1<sup>ère</sup> classe supprimé. Ces modifications prennent effet au 1<sup>er</sup> juillet.

## Décisions modificatives du budget

Les crédits de certains comptes nécessitent d'être modifiés pour la section de fonctionnement et d'investissement.

## Marché de travaux des déchèteries

La phase 1 des travaux des déchèteries et plates-formes de déchets verts concerne la réhabilitation des sites de Marcilly-

en-Villette, Salbris, Theillay, Vouzon et Saint-Viâtre.

L'entreprise CLEMENT TP de Sologne, mandataire des entrepreneurs groupés solidaires (CLEMENT TP de Sologne / SAS SOTRAP / SAS BSTP) est attributaire du marché pour **1 395 986,70 € TTC**.

## Etude d'optimisation de la collecte

L'étude d'optimisation de la collecte a été menée par le cabinet OPTAE.

9 leviers d'optimisations ont été retenus dont la suppression de la collecte des cartons, la suppression du fini-quitte, la réorganisation du temps de travail, l'organisation de la collecte sur 2 postes (4 matins / 3 après-midi)...

A la demande de la majorité des agents, la collecte sera effectuée les jours fériés hormis le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation prendra effet début 2017.

## Divers

Les services ont été mobilisés et ont apporté leur soutien aux communes concernées par les inondations dans la mesure des moyens du syndicat.

13 octobre 2016

## Assurance statutaire

La charge financière liée aux arrêts de travail des agents de toute nature incombe aux collectivités dont ils dépendent.

Des contrats d'assurance statutaire permettent d'obtenir tout ou partie du remboursement des dépenses.

Suite aux résultats des dernières années, la société d'assurance décide d'augmenter le taux de cotisation de 6,05 % à 7,39 %.

## Décision du Président

Le renforcement de la voirie de la déchèterie de Marcilly-en-Villette s'est avéré nécessaire.

Un avenant de **52 470,65 € TTC** a été signé.

## Evacuation de matériaux du site de Marcilly-en-Villette

2500 tonnes de terres souillées ont été évacuées du site de Marcilly-en-Villette. Un avenant d'un montant de 127 108 € HT a été nécessaire pour le terrassement, l'évacuation et le traitement de ces matériaux.

## Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les membres de la commission des finances et du bureau ont émis un avis sur les différentes demandes d'exonérations des professionnels.

## Mairie de Lamotte-Beuvron

- Les membres du bureau et du comité syndical du SMICTOM décident à l'unanimité de ne pas accepter ni la mise en place ni la collecte de colonnes enterrées en l'absence de recul suffisant.

- Un groupement de commandes entre le SMICTOM et la commune de Lamotte-Beuvron permettra de lancer des consultations pour les études de sol de la déchèterie de Lamotte-Beuvron (propriété du SMICTOM) et la plate-forme de stockage des boues (propriété de la commune de Lamotte-Beuvron).

## Divers

Le départ du tour du Loir-et-Cher se fera à la Ferté-Imbault le 12 avril et impactera le service collecte.

8 décembre 2016

## Marché de travaux des déchèteries : phase 2

La phase 2 de réhabilitation des déchèteries concerne les sites de La Ferté-Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Selles-Saint-Denis et Souesmes.

L'entreprise CLEMENT TP de Sologne est attributaire du marché pour un montant de **1 042 485,44 €**.

## Emprunts pour le financement des travaux

Le financement des travaux des déchèteries s'effectue par le biais d'un emprunt sur 15 ans et d'un prêt relais TVA sur 3 ans.

Le CREDIT MUTUEL est retenu pour un prêt de **900 000 €** à un taux de 1% sur 15 ans.

La CAISSE D'EPARGNE est retenue pour un prêt relais TVA de **450 000 €** à un taux de 0,76% sur 3 ans.

## Marché "enlèvement, transport et traitement des déchets des déchèteries"

Ce marché comprendra 5 lots (Déchets Dangereux des Ménages, bois, cartons, ferraille/batteries et gravats) et sera établi pour 3 ans renouvelable 2 fois un an.

Monsieur le Président rappelle que la réglementation en matière de collecte de déchets dangereux est stricte et que le code du travail impose des contraintes importantes.

## Bâtiment de remisage

Depuis 2005, le bâtiment de remisage des véhicules de l'ex-SIREOM de Salbris est inutilisé.

Il est décidé de restituer ce bâtiment à la ville de Salbris.

## Décisions modificatives du budget

Les crédits de certains comptes étant insuffisants, des modifications entre chapitres budgétaires sont nécessaires.

## Décision du Président

La société SOCCOIM s'est vu attribuer un marché d'un montant de **76 084,84 € TTC** pour évacuer des terres souillées.

## Attribution de cadeaux aux agents

Selon l'ancienneté, les agents bénéficieront de cadeaux sous forme de bons d'achat, de chèques cadeaux ou de cartes

cadeaux d'un montant de **200 à 700 €** par agent à l'occasion de départ à la retraite ou par mutation.

### Engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget

Monsieur le Président est autorisé à engager et mandater des dépenses pour les chapitres 21 et 23 dans la limite de 25% du budget 2016.

### Divers

- La mise en place des colonnes enterrées sur la commune de Lamotte-Beuvron génère des discussions entre les élus.

La possibilité de réaliser à moyen terme une étude avait été envisagée mais à ce jour, les conclusions de l'étude d'optimisation de la collecte vont à l'encontre des souhaits de la commune.

Les membres du comité syndical rappellent que les règles définies en réunion doivent être respectées.

**1<sup>er</sup> février 2017**

### Décision du Président

Concernant les déchèteries, un marché pour la réalisation de demandes d'autorisation (ICPE) et d'études de dangers est attribué à l'entreprise EODD pour un montant de **73 200 € TTC**.

### Groupement de commandes pour les études de sols pollués à Lamotte-Beuvron

Le SMICTOM de Sologne et la commune de Lamotte-Beuvron se sont associés pour lancer un marché d'études de sites et sols pollués pour la déchèterie de Lamotte-Beuvron et la plate-forme de stockage des boues.

### Marché tri des emballages ménagers

Le marché « tri des emballages ménagers » est relancé pour 2 ans renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

### Programme de prévention

En application du décret 2015-662 du 10 juin 2015, un programme local de prévention des déchets a été établi par un cabinet d'étude.

### Vote de la redevance spéciale

Le SMICTOM de Sologne prend en charge les déchets assimilés aux ordures ménagères des entreprises, des commerces, des artisans, des établissements publics, des établissements de santé et associations.

Le financement de ce service est assuré par la redevance spéciale dès le 661<sup>ème</sup> litre.

Pour 2017, les membres du comité syndical fixent les tarifs comme suit :

- La 1<sup>ère</sup> collecte : **0,0331409 €**
- La 2<sup>ème</sup> collecte : **0,01657 €**

### Personnel

Il est décidé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique.

Ces modifications prendront effet le 1<sup>er</sup> mars 2017.

### Mandat au centre de gestion pour le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à terme fin décembre 2017.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher va organiser une procédure concurrentielle pour les risques liés aux maladies, aux accidents de service et aux décès.

Il est décidé de missionner le CDG pour négocier un contrat groupe à adhésion facultative au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les risques statutaires au personnel.

### Marché « évacuation et traitement des déchets des déchèteries »

Ce marché concerne les déchets dangereux des ménages, le bois, les cartons, les ferrailles-batteries et les gravats et est établi pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois un an. Le marché pour les DDM est attribué à la société BS Environnement.

Le marché pour les cartons et les ferrailles-batteries est attribué à la société DERICHEBOURG.

Le marché pour le bois sera relancé, celui des gravats est déclaré sans suite.

### Adhésion de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois en substitution de la commune de Loreux

La communauté de communes du Romorantinais et du Monestois exerce la compétence déchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De fait, celle-ci est substituée à la commune de Loreux de par la modification de ses compétences.

### Divers

- De nombreuses souches sont déposées en déchèteries.
- Le SMICTOM va étudier les modalités techniques, administratives et financières d'intégration des communes de Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault et Ardon.
- Les points « sécurité » recensés pendant l'étude d'optimisation de la collecte seront étudiés avec les élus des communes concernées.
- Une facturation indépendante pour les habitants de chaque commune est impossible dans la mesure où le SMICTOM effectue un service mutualisé.
- Les cartons et déchets déposés à côté des bacs ne seront plus collectés.
- Une étude pour la faisabilité de mise en place de colonnes

enterrées sera examinée dans le cadre des orientations budgétaires.

**27 février 2017**

### Approbation du compte de gestion 2016

Le compte de gestion produit par monsieur CHAUVET, receveur syndical, est approuvé à l'unanimité.

### Approbation du compte administratif 2016

Il est donné lecture du compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : **415 086,66 €**
- Excédent d'investissement : **398 545,06 €**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### Amortissements

Les biens acquis en 2016 aux chapitres 20 et 21 pour **273 570,73 €**. Pour 2017, **53 908,56 €** seront intégrés au budget.

### Rapport et orientations budgétaires

Conformément au code général des collectivités, un rapport d'orientations budgétaires a été rédigé.

Ce document vise à informer les membres du comité syndical de l'évolution financière et de l'organisation du SMICTOM.

Les membres du comité syndical ont pris acte de ce débat.

### Jours fériés travaillés

A la demande des agents, la collecte sera effectuée les jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier.

La rémunération de ces jours fériés sera conforme à l'article 8 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

### Astreintes des jours fériés travaillés

Un système d'astreintes est mis en place pour pallier à l'éventuel remplacement des agents les jours fériés travaillés dans la mesure où l'activité du SMICTOM nécessite de pouvoir recourir à tout moment à des agents afin d'intervenir pour assurer la continuité du service.

### Divers

- Dans le cadre de l'étude sur le devenir de la déchèterie de Lamotte-Beuvron, le SMICTOM a sollicité la mairie de Lamotte-Beuvron et la communauté de communes Cœur de Sologne pour connaître les disponibilités foncières de ces collectivités.

**30 mars 2017**

### Affectation de résultats

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 de **415 085,66 €** est affecté comme suit :
  - En investissement pour **177 405,00 €**
  - En fonctionnement pour **237 680,66 €**

- L'excédent d'investissement (**398 545,06 €**) est inscrit en recettes pour le budget 2017.

- Les restes à réaliser suivants seront inscrits au budget 2017 :
  - En dépenses d'investissement : **636 518,42 €**
  - En recettes d'investissement : **1 350 000 €**

### Vote du budget 2017

Le budget 2017 a été maintenu sur la base d'un taux de TEOM de **12,80%**.

Le montant des dépenses et recettes de fonctionnement est de **5 182 214 €**. Le montant des dépenses et des recettes d'investissement est de **2 649 960 €**.

Le budget est adopté à la majorité.

### Personnel

Un responsable technique adjoint est recruté dans le cadre du dispositif des contrats aidés pour une durée de 12 mois à compter du 3 avril 2017.

### Projet de construction d'un centre de tri interdépartemental

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages sur l'ensemble du territoire national pour 2022, un projet de construction d'un centre de tri interdépartemental est à l'étude. L'implantation de ce site est prévue à Parçay-Meslay (37).

Le SMICTOM de Sologne a transmis un courrier avec l'intention de participer à ce projet.

### Bases d'imposition de TEOM

Les diminutions ou augmentations des bases d'imposition de la TEOM de certaines communes du SMICTOM de Sologne portent interrogation.

### Dépôts en déchèteries

Les tarifs appliqués en 2016 restent inchangés.

Ceux-ci sont les suivants :

- DIB : **25 €/m<sup>3</sup>**
- Bois : **15 €/m<sup>3</sup>**
- Déchets verts : **12 €/m<sup>3</sup>**

### Travail à temps partiel

La mise en place du travail à temps partiel est acceptée.

Le temps partiel est de droit pour des motifs familiaux (élever un enfant, donner des soins à un parent ou à un enfant).

Toutefois, celui-ci pourra être accordé sur autorisation sous réserve des nécessités du service.

### Délégués au SMICTOM

La communauté de communes du Romorantinais et du Monestois a désigné 2 délégués pour représenter la commune de Loreux au sein du SMICTOM de Sologne.

Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Luc GILLET, délégué titulaire
- Monsieur Pierre LECHKINE, délégué suppléant.

# LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM DE SOLOGNE SONT RÉHABILITÉES !

“Les déchèteries sont des endroits ouverts au public, clos et gardiennés, équipés de grandes bennes conçues pour recevoir des déchets occasionnels et/ou volumineux et d'un local spécifique destiné à recevoir les produits toxiques et dangereux qui ne peuvent être collectés dans le cadre du ramassage habituel des ordures ménagères.”

Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers des filières de valorisations organisées.

Le coût de réhabilitation de 7 déchèteries (Salbris, Souesmes, Selles-St-Denis, Theillay, La Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette et Ménestreau-en-Villette) et de deux plate-formes de déchets verts (Vouzon et St-Viâtre) a été pris entièrement en charge par le SMICTOM de Sologne pour un montant global de 2.6 millions d'euros.



Déchèterie de La Ferté Saint-Aubin

Les travaux de la déchèterie de Lamotte-Beuvron restent à réaliser.

## HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

Été : du 16/03 au 15/10  
Hiver : du 16/10 au 15/03

### Ménestreau-en-Villette

Lundi et samedi : 14h à 17h30 **Été**  
Mercredi : 8h30 à 12h

**Hiver** Lundi et samedi : 14h à 17h  
Mercredi : 8h30 à 12h

### Theillay

Mardi : 14h à 17h30 **Été**  
Vendredi et samedi : 8h30 à 12h

**Hiver** Mardi : 14h à 17h  
Vendredi et samedi : 8h30 à 12h

### Marcilly-en-Villette

Mardi : 8h30-12h **Été**  
Mercredi : 14h à 17h30  
Samedi : 8h30 à 12h

**Hiver** Mardi : 8h30-12h  
Mercredi : 14h à 17h  
Samedi : 8h30 à 12h

### Lamotte-Beuvron

Lundi : 13h30 à 18h **Été**  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

**Hiver** Lundi : 13h30 à 17h  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

### La Ferté-Saint-Aubin

Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h **Été**  
Mercredi : 13h30 à 18h

**Hiver** Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h  
Mercredi : 13h30 à 17h

### Salbris

Lundi, mardi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h **Été**  
Mercredi : 8h30 à 12h

**Hiver** Lundi, mardi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h  
Mercredi : 8h30 à 12h

### Souesmes

Lundi : 8h30 à 12h **Été**  
Jeudi et samedi : 14h à 17h30

**Hiver** Lundi : 8h30 à 12h  
Jeudi et samedi : 14h à 17h

### Selles-Saint-Denis

Lundi et vendredi : 14h à 17h30 **Été**  
Samedi : 8h30 à 12h

**Hiver** Lundi et vendredi : 14h à 17h  
Samedi : 8h30 à 12h